



Mairie d'Allos

Formulaire d'inscription

Vide-greniers d'Allos 2025
Val d'Allos – Village et La Foux



Chaque été la commune organise plusieurs vide-greniers dans le village et à La Foux.
En 2025, les dates retenues sont les suivantes :

- Vendredi 18 juillet 2025 (Village)
- Vendredi 25 juillet 2025 (La Foux)
- Vendredi 1^{er} août 2025 (Village)
- Vendredi 22 août 2025 (La Foux)

Pour l'occasion, la Mairie vous met à disposition un emplacement au tarif de :

- 3€ : jusqu'à 2m d'étalage
- 2€ : le m supplémentaire

L'étalage total par exposant est limité à 8m.

Mètre linéaire	Tarif
1	3€
2	3€
3	5€
4	7€
5	9€
6	11€
7	13€
8	15€

À savoir :

- Le règlement et l'attribution des emplacements se feront le matin-même (dès 7h) auprès et par la Police Municipale
- Aucune inscription ne sera prise sur place le jour de la manifestation.
- L'étalage se fera de 8h à 18h.
- Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler dans les rues durant la manifestation (pour le public comme pour les exposants).
- L'installation et la désinstallation se feront en dehors des heures d'étalage (soit avant 8h et après 18h) si besoin d'un véhicule sur place.
- Aucun matériel ne sera prêté par la mairie. Vous devez être autonome.

Pour participer à l'un ou plusieurs de ces vide-greniers, il vous suffit de **retourner dûment rempli (recto-verso) ce formulaire accompagné d'une copie de votre pièce d'identité (recto-verso) une semaine au plus tard avant le vide-grenier** à :

Mairie d'Allos, 20 rue du Moulin, 04260 Allos
Tél : 04 92 83 18 00 / Mail : accueil@mairie-allos.fr



Mairie d'Allos

Formulaire d'inscription
Vide-greniers d'Allos 2025
Val d'Allos – Village et La Foux



INSCRIPTION PERSONNE PHYSIQUE

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone port :

Mail :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivrée le : Par la Préfecture de :

Mètres linéaires demandés :

Montant à régler :

Objets proposés à la vente :

.....

S'INSCRIT POUR LE(S) VIDE-GRENIER(S) SUIVANT(S) :

Vendredi 18 juillet 2025, au Village

Vendredi 25 juillet 2025, à La Foux

Vendredi 1^{er} août 2025, au Village

Vendredi 22 août 2025, à La Foux

DÉCLARE SUR L'HONNEUR :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (conformément à l'article 310-12 du code du commerce)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (conformément à l'article 310-12 du code du commerce)

AUTORISE L'EXPLOITATION DE SON DROIT À L'IMAGE :

Oui

Non

Fait à :

Le :

Signature